

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Décret n° 2004-2423 du 19 octobre 2004, portant ratification de la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut international des ressources phytogénétiques concernant la création d'un bureau régional subsidiaire pour le Centre et l'Ouest de l'Asie et le Nord de l'Afrique dudit institut à Tunis.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu la loi n° 2004-50 du 14 juin 2004, portant approbation de la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut international des ressources phytogénétiques concernant la création d'un bureau régional subsidiaire pour le Centre et l'Ouest de l'Asie et le Nord de l'Afrique dudit institut à Tunis, conclue à Rome le 18 septembre 2002,

Vu la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut international des ressources phytogénétiques concernant la création d'un bureau régional subsidiaire pour le Centre et l'Ouest de l'Asie et le Nord de l'Afrique dudit institut à Tunis, conclue à Rome le 18 septembre 2002.

Décète :

Article premier. – Est ratifiée, la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut international des ressources phytogénétiques concernant la création d'un bureau régional subsidiaire pour le Centre et l'Ouest de l'Asie et le Nord de l'Afrique dudit institut à Tunis, conclue à Rome le 18 septembre 2002.

Art. 2. – Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 octobre 2004.

Zine El Abidine Ben Ali

MINISTERE DES FINANCES

NOMINATIONS

Par décret n° 2004-2424 du 18 octobre 2004.

Monsieur Kamel Ben Rehaïem, ingénieur des travaux à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances), est nommé sous-directeur social.

Par décret n° 2004-2425 du 18 octobre 2004.

Monsieur Houcine Mensi, inspecteur des services financiers à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances), est nommé chef de service de la formation.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

Décret n° 2004-2426 du 19 octobre 2004, fixant les procédures de liquidation des chambres d'agriculture.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques,

Vu la loi n° 2004-25 du 15 mars 2004, relatif à la suppression des chambres d'agriculture et notamment son article 2,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu l'avis du ministre du développement et de la coopération internationale,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier. – La liquidation du patrimoine des chambres d'agriculture et la régularisation de leurs engagements sont assurées par un liquidateur désigné conformément à la législation et à la réglementation en vigueur et chargés de toutes les opérations de liquidation.

Une commission composée de représentants du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, du ministère du développement et de la coopération internationale, du ministère des finances et du ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques assure le suivi des opérations de liquidation.

Les membres de la commission sont désignés par décision du ministre de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques sur proposition des ministères concernés.

Art. 2. – Les ministres de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques, des domaines de l'Etat et des affaires foncières, des finances et du développement et de la coopération internationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 octobre 2004.

Zine El Abidine Ben Ali

NOMINATIONS

Par décret n° 2004-2427 du 18 octobre 2004.

Monsieur Mokhtar Fraihi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de sous-directeur technique au bureau de contrôle des unités de production agricole au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.